

regularisation par le travail

Par Dalih, le 23/04/2019 à 21:55

Bonjour, je suis un travailleur sans papier avec des bulletins de paie à mon nom, en novembre prochain je vais faire mes 3 ans sur le territoire français. Du coup, j'aurais tous les bulletins de paie demandés et les preuves de l'ancienneté à l'appui. Je voudrais savoir quelles sont mes chances de régulariser ma situation par le travail. Merci.